

LE CONCOURS DE JAZZ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Édition 2024-2025

Dernière mise à jour le 7 mai 2024

CONCOURS

Le concours de jazz de l'Université Laval a été créé en 2014 par le professeur agrégé Rafael Zaldivar dans l'optique de valoriser l'expertise en interprétation et en création de tradition jazz au sein de la Faculté de musique de l'Université Laval. Ceci est un concours pour les interprètes-créateurs qui fournit un espace unique d'échange entre les étudiants universitaires et collégiaux. Contrairement à d'autres concours axés sur l'interprétation, le concours de jazz de l'Université Laval met l'accent sur six compétences essentielles au curriculum jazz : l'interaction, la composition, l'improvisation, la transcription, la transposition et la lecture à vue. Les étudiants universitaires et collégiaux de la province de Québec sont tous invités à s'inscrire à cette édition en vue de vivre une expérience professionnelle d'exception sur la scène jazz. Les candidats qui se présenteront au concours seront tous écoutés et évalués par un jury de renommée nationale et internationale. Seulement les six meilleurs candidats seront invités à donner un concert pendant la demi-finale qui aura lieu le jeudi 3 octobre 2024 au Théâtre de la cité universitaire (TCU) de l'Université Laval. Parmi ces six prestations, quatre candidatures seront retenues pour la finale qui aura lieu le vendredi 4 octobre 2024 au TCU.

La tenue de cette nouvelle édition du concours est possible grâce aux fonds philanthropiques de la Faculté de musique de l'Université Laval ainsi que la collaboration de l'Institut Canadien du Jazz et du *Festival Québec Jazz en juin*. Au total, trois prix seront décernés :

1. Le gagnant du **premier prix d'excellence de l'Université Laval** recevra un montant de 7 000 \$, en plus d'une occasion de se produire en concert lors du *Festival Québec Jazz en juin* de l'été 2025. Il aura également la chance de tourner une vidéo de qualité professionnelle au studio LARC de l'Université Laval, accompagné par l'équipe de production de ce festival.
2. Le candidat qui remportera la **deuxième place (prix du meilleur talent artistique)** recevra un montant de 5 000 \$, en plus d'une occasion de se produire en concert lors du *Festival Québec Jazz en juin* de l'été 2025. Il gagnera également deux jours (gratuits) d'enregistrement professionnel au studio Fast Forward (valeur de 2 000 \$).
3. Le candidat qui remportera la **troisième place (prix de la relève Gabriel Hamel)** recevra un montant de 3 000 \$, en plus d'une occasion de se produire en concert lors du *Festival Québec Jazz en juin* de l'été 2025.

De plus, Alain Bédard, directeur d'Effendi Records et Yves Léveillé, pianiste et producteur, produiront un programme de télévision chez MAtv avec les trois gagnants afin de promouvoir le concours. Cet enregistrement a une valeur d'environ \$12 000.

DATE LIMITE

La période des mises en candidature ouvre le 6 février 2024 à 8h et ferme le 31 juillet 2024 à 23h59 (HNE).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DÉPÔT DU DOSSIER

- 1) Admissibilité
 - Être inscrit dans une université ou un cégep de la province de Québec, Canada (preuve requise)
- 2) Le matériel ci-dessous doit être téléversé via ce [lien](#) au plus tard le 31 juillet 2024 à 23h59. Les dossiers incomplets seront automatiquement disqualifiés.
 - Preuve d'inscription dans une université ou un cégep québécois;
 - Trois liens *YouTube*, incluant l'interprétation d'une composition originale écrite par le candidat, un blues et un standard de jazz au choix du candidat. La durée combinée des trois liens ne doit pas dépasser 15 minutes.
 - Un curriculum vitæ artistique de 2 pages maximum;
 - Une biographie de 200 mots maximum;
 - Deux photos professionnelles en haute résolution.
- 3) Payer les frais d'inscription de 50 \$ au plus tard le 31 juillet 2024 à 23h59 via ce [lien](#).

CONTACT

Pour toute information complémentaire, veuillez écrire à concours@mus.ulaval.ca.

DEMI-FINALE

La prestation lors de la demi-finale a une durée maximale de 20 minutes par candidat. Chaque candidat est responsable de réaliser les quatre épreuves de la demi-finale à l'intérieur des 20 minutes. Si le temps maximal est dépassé, l'amplification et la technique dans la salle seront coupés. Le candidat doit s'assurer d'envoyer les partitions de ses deux compositions originales à l'avance. Les six candidats sélectionnés pour la demi-finale doivent :

- 1) Écrire et interpréter (en groupe – voir section « accompagnement jazz ») une première composition originale de style blues majeur ou mineur. L'interprétation doit inclure le thème, un maximum de trois chorus d'improvisation (par le candidat seulement) sur la forme du thème et le thème comme coda.
- 2) Interpréter une improvisation (en solo). L'improvisation doit durer minimum trois minutes et maximum cinq minutes.
- 3) Écrire et interpréter une deuxième pièce originale (en groupe – voir section « accompagnement jazz ») de style jazz contemporain. L'interprétation doit inclure le thème, un maximum de trois chorus d'improvisation (par le candidat seulement) sur la forme du thème et le thème comme coda.

- 4) Interpréter le standard de jazz imposé « Ornithology » de Charlie Parker (en groupe). L'interprétation doit inclure le thème, un maximum de trois chorus d'improvisation (par le candidat seulement) sur la forme du thème et le thème comme coda.

CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DEMI-FINALE

- 1) Qualité de l'interprétation du langage blues en solo (20%);
- 2) Qualité de l'improvisation en solo (30%);
- 3) Qualité de l'interprétation et l'improvisation de la pièce originale (30%);
- 4) Qualité de l'interprétation du standard imposé (20%).

FINALE

La prestation lors de la finale a une durée maximale de 20 minutes par candidat. Chaque candidat est responsable de réaliser les quatre épreuves de la finale à l'intérieur des 20 minutes. Si le temps maximal est dépassé, l'amplification et la technique dans la salle seront coupés. Avant leurs prestations, les quatre candidats seront dirigés vers une salle de répétition où ils devront rester jusqu'au moment de leur passage sur scène. Les candidats doivent s'assurer d'envoyer l'audio de l'enregistrement original de la transcription, la partition de la transcription et la partition de la troisième composition originale de la finale. Les quatre candidats sélectionnés pour la finale doivent :

- 1) Interpréter une transcription incluant le thème et le solo en synchronie avec l'enregistrement original, au choix du candidat. Le solo doit être de trois chorus minimum et de cinq chorus maximum.
- 2) Transposer la même transcription dans une tonalité différente que celle de la pièce originale. Cette tonalité sera choisie par le jury.
- 3) Interpréter une composition originale (différente à celles interprétées à la demi-finale) écrite par le candidat. L'interprétation doit inclure le thème, un maximum de trois chorus d'improvisation (par le candidat seulement) sur la forme du thème et le thème comme coda.
- 4) Interpréter une pièce en lecture à vue accompagné par le stage band de l'Université Laval.

CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA FINALE

- 1) Qualité de l'interprétation de la transcription (20%);
- 2) Qualité de la transposition de la transcription (10%);
- 3) Qualité de la composition originale (30%);
- 4) Qualité de la lecture à vue et de l'improvisation en lecture (40%).

ACCOMPAGNEMENT JAZZ

Trois accompagnateurs expérimentés (un pianiste, un bassiste et un batteur) seront disponibles pour répéter et accompagner les candidats sélectionnés pour la demi-finale et

la finale du concours. Les accompagnateurs externes à ceux fournis par l'Université Laval ne sont pas admissibles. Les six candidats sélectionnés pour la demi-finale auront chacun 30 minutes de répétition avec les accompagnateurs afin de pratiquer les deux pièces originales. Les quatre candidats sélectionnés pour la finale auront chacun 30 minutes de répétition avec les accompagnateurs afin de pratiquer la pièce originale. Les dates des répétitions seront déterminées en temps et lieu.

MERCI À NOS PARTENAIRES

- Patricia Deslauriers et Michel Caron, directeurs et producteurs du *Festival Québec Jazz en juin*
- Maxime Philippe directeur du studio Fast Forward
- Yves Léveillé et Alain Bédard producteurs du programme Jazz@Vue à la chaîne de télévision MAtv Montréal

